

SECTION 0: Introduction

Le règlement sur les produits chimiques n°1907/2006, appelé aussi règlement REACH, applicable depuis le 1^{er} Juin 2007, exige la fourniture de fiches de données de sécurité seulement pour les substances dangereuses et les préparations classées ou contenant une substance classée à plus de 1% ou ayant une valeur limite d'exposition communautaire.

Or les produits isolants à base de fibres de bois sous forme de panneau sont des articles non soumis à la fourniture obligatoire de fiche de données de sécurité.

Isonat souhaite néanmoins fournir à ses clients une déclaration volontaire de données de sécurité afin d'informer des précautions à prendre lors de l'utilisation de ses produits.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Type de produit : Article
Nom commercial des produits : Flex 40, Flex 55 Plus H

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de l'article : Isolation acoustique et thermique des batiments

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur et le fabricant de la fiche de données de sécurité

ISONAT
ZA de Bonvert
Rue Barthélémy Thimonnier
42300 Mably
Tél : 04 77 78 30 50
Fax : 04 77 72 71 45
Email: contact@isonat.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel / Société	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances / Mélanges

Non applicable

3.2. Articles

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Fibre de bois		87	Non classé
Fibre de polyester		10	Non classé

Déclaration volontaire de données de sécurité

Gamme FLEX

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Agent retardateur de flamme		3	Non classé

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais Se moucher le nez pour évacuer les poussières. En cas de toux et d'essoufflement léger : Consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver doucement à l'eau savonneuse En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.
Premiers soins après ingestion	: Ne jamais tenter de faire vomir Rincer la bouche à l'eau Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Irritation de la gorge et des voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation modérée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation légère et passagère des muqueuses oculaires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Le produit est classé F pour la réaction au feu selon la norme EN13501.
La fumée peut contenir des composés non identifiés toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.
Instructions de lutte contre l'incendie : Endiguer et contenir les fluides d'extinction.
Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Aucune protection particulière.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Aucune protection particulière.
Procédures d'urgence : Aucune protection particulière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune protection particulière.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour rétention : Ramasser mécaniquement le produit
Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.
Procédés de nettoyage : Utiliser de préférence un procédé humide.
Autres informations : Éliminer les résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour l'élimination des matières imprégnées, se reporter aux sections 8 & 13.

Déclaration volontaire de données de sécurité

Gamme FLEX

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures techniques : Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement de poussières sur le chantier
Utiliser de préférence un coupe laine ou scie électrique avec aspiration intégrée pour la découpe
Ventilation
Captation des poussières (aspiration)
Eviter le contact avec la peau et les yeux
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les poussières.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains immédiatement après chaque manipulation du produit
Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail
Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément
Aspirer fréquemment les poussières. Ne pas nettoyer à l'air comprimé

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.
- Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir éloigné de toute source de chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Poussières de bois		
France	VME (contraignante)	1 mg/m ³ pour les poussières de bois

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Balisage et signalisation de la zone de danger particulier
Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
- Procédures de surveillance : En fonction du niveau d'exposition, une surveillance médicale périodique est indiquée selon les articles R4412-14 à 4412-57 du Code du Travail.
Les contrôles techniques destinés à vérifier le respect des valeurs limites doivent être effectués au moins une fois par an par un organisme agréé
Procéder de façon régulière, et lors de tout changement intervenant dans les conditions susceptibles d'avoir des conséquences sur l'exposition des travailleurs, aux mesures d'exposition et à l'évaluation du risque de dépasser la valeur limite d'exposition professionnelle.
- Protection des mains : Gants de protection
Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374
Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant.
- Protection oculaire : Lunettes de sécurité avec protections latérales.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements amples à manches fermées.
- Protection des voies respiratoires : Appareil respiratoire avec filtre FFP2 en cas de dépassement de la valeur limite d'exposition professionnelle
- Autres informations : Ne pas exposer les sujets à risques particulièrement sensibles

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Solide
- Apparence : Panneau
- Couleur : Brun
- Odeur : Bois (pin Douglas)
- Seuil olfactif : Non applicable
- pH : Non applicable
- Point de fusion : Non applicable
- Point d'ébullition : Non applicable
- Point d'éclair : Non applicable
- Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Non applicable
- Inflammabilité (solide, gaz) : Le produit n'est pas inflammable

Déclaration volontaire de données de sécurité

Gamme FLEX

Limites explosives	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Non applicable
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Non applicable
Masse volumique	: 40 à 55 kg/m ³
Solubilité	: Eau: Insoluble
Log Pow	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Non comburant selon les critères CE.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucune, à notre connaissance.

10.5. Matières incompatibles

Aucun, à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non connu
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non connu L'effet mécanique des fibres en contact avec la peau peut causer une démangeaison temporaire
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non connu Les poussières peuvent provoquer une légère irritation des muqueuses oculaires par effet mécanique
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Les poussières de bois peuvent provoquer des symptômes asthmatiques
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non connu
Cancérogénicité	: Les poussières de bois sont classées cancérigène pour l'homme (groupe 1) par le CIRC Voir chapitre XV.
Toxicité pour la reproduction	: Non connu
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non connu Les poussières du produit peuvent causer une irritation passagère des voies respiratoires
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non connu Les poussières du produit peuvent causer une irritation passagère des voies respiratoires
Danger par aspiration	: Risque de cancer; voir chapitre XV

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
--------------------	---

Déclaration volontaire de données de sécurité

Gamme FLEX

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information disponible

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.
Code déchet : 17 06 04 (matériaux d'isolation autre que ceux visés aux rubriques 17 06 01 et 17 06 03)

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Aucune

15.1.2. Directives nationales

Maladies professionnelles : RG 47 - Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois
Réglementation : Arrêté du 18 septembre 2000 complétant l'arrêté du 5 janvier 1993 fixant la liste des substances, préparations et procédés cancérogènes au sens du second alinéa de l'article R.231-56 du Code du Travail

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'évaluation de la sécurité chimique réalisée sur le produit.

SECTION 16: Autres informations

Centre International de Recherche sur la Cancer : Monographie Vol. 100C, 2012
Convention poussières bois : Signée par toute la profession 27 mars 2012

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.